



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 17 mai 2021 à 20h07. Conformément à l'arrêté ministériel du 2 octobre 2020, la séance ordinaire se déroule à huis clos et les membres participent par visioconférence.

Sont présents :  
Monsieur le maire Yves de Bellefeuille

Madame la conseillère :  
Annick Corbeil  
Messieurs les conseillers :  
Sylvain Lafrenaye, Francis Grégoire, Maxim Bousquet, Marco Beaudry, tous membres du Conseil et formant quorum.

Est absente :  
Madame la conseillère Anolise Brault

Est aussi présente, madame Julie Clément, directrice générale adjointe.

2021-05-137

## 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la séance.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2021 du 13 avril 2021 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 21 mai 2021 par le décret numéro 660-2021 du 12 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE l'Arrêté numéro 2021-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2021 ajoute de nouvelles mesures au palier d'alerte maximale du décret 1020-2021 qui concernent particulièrement le domaine municipal et décrétant notamment que « *toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible ;* »

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Francis Grégoire  
APPUYÉ PAR madame la conseillère Annick Corbeil  
IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos ;

QUE les membres du conseil et les officiers municipaux acceptent d'y participer par visioconférence ;

QUE les membres du conseil et les officiers municipaux acceptent que la présente soit enregistrée et diffusée sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-05-138

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Vérification quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Administration
  - 3.1 Fin d'emploi de Monsieur Bernard Roy
  - 3.2 Nomination de Madame Julie Clément au poste de directrice générale
  - 3.3 Compte bancaire, changement de signataires
  - 3.4 Coordonnateur des mesures d'urgence – Nomination
4. Loisirs, culture, famille et aînés
  - 4.1 Loisirs Saint-Jude - Feux d'artifices pour la Saint-Jean-Baptiste
  - 4.2 Loisirs Saint-Jude - Instauration d'une forêt nourricière
  - 4.3 Location et entretien de toilettes chimiques



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

5. Période de questions
6. Clôture de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Marco Beaudry  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Francis Grégoire  
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

### 3. ADMINISTRATION

2021-05-139

#### 3.1 FIN D'EMPLOI DE MONSIEUR BERNARD ROY

ATTENDU QU'IL y a eu rupture du lien de confiance entre la municipalité de Saint-Jude et Monsieur Bernard Roy ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Maxim Bousquet  
APPUYÉ PAR madame la conseillère Annick Corbeil  
IL EST RÉSOLU :

DE communiquer la présente résolution à Monsieur Bernard Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-05-140

#### 3.2. NOMINATION DE MADAME JULIE CLÉMENT AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT QUE de récents changements ont été apportés au niveau de la direction générale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'obligation de nommer un fonctionnaire principal ;

CONSIDÉRANT QUE les démarches complétées ont permis de retenir la candidature de Madame Julie Clément

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Maxim Bousquet  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Marco Beaudry  
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Julie Clément directrice générale de la municipalité de Saint-Jude au sens de la Loi sur les cités et villes et en vertu du règlement numéro 417-2005 ;

DE NOMMER madame Julie Clément secrétaire-trésorière en vertu du Code municipal ;

DE DÉSIGNER madame Julie Clément à titre de :

- Répondant en matière d'accommodement pour assurer le respect des mesures prévues à la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État ;
- Responsable désigné conformément à la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat ;
- Responsable de l'accès aux documents, conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ;

D'AUTORISER monsieur Yves de Bellefeuille à signer le contrat de travail et à intervenir entre madame Julie Clément et la Municipalité.



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

La nomination prend effet le 17 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**2021-05-141**

### **3.3 COMPTES BANCAIRES – CHANGEMENT DE SIGNATAIRES**

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Bernard Roy ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Francis Grégoire  
IL EST RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Jude demande à la Caisse Desjardins de la Région de Saint-Hyacinthe que monsieur Yves de Bellefeuille, maire ou madame Annick Corbeil, mairesse suppléante, et madame Julie Clément, directrice générale, ou madame Dominique Plouffe, directrice adjointe soient dorénavant les représentants de la Municipalité de Saint-Jude à l'égard des comptes suivants : 230410, 233815 et 234060.

Ces représentants exerceront les pouvoirs suivants au nom de la Municipalité de Saint-Jude :

- Émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable ;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la Municipalité de Saint-Jude ;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout compte utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité de Saint-Jude.

Afin de lier la Municipalité de Saint-Jude, les représentants devront exercer leurs pouvoirs sous la signature de deux personnes (un élu et un employé).

Cette résolution prend effet à compter du 17 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**2021-05-142**

### **3.4. COORDONNATRICE DES MESURES D'URGENCE – NOMINATION**

CONSIDÉRANT la Loi sur la sécurité civile ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est dotée d'un plan de mesures d'urgence par sa résolution numéro 2020-11-300 ;

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Clément deviendra la nouvelle directrice générale à compter du 17 mai 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Marco Beaudry  
APPUYÉ PAR madame la conseillère Annick Corbeil  
IL EST RÉSOLU :



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

DE NOMMER la directrice générale, madame Julie Clément, à titre de coordonnatrice des mesures d'urgences et la directrice générale adjointe, madame Dominique Plouffe, comme substitut à la coordonnatrice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **4. LOISIRS, CULTURE, FAMILLE ET AÎNÉS**

2021-05-143

### **4.1 LOISIRS SAINT-JUDE – FEUX D'ARTIFICES POUR LA SAINT-JEAN-BAPTISTE**

CONSIDÉRANT la demande du sous-comité des Loisirs St-Jude Inc., en date du 7 octobre 2020, en lien avec l'organisation de la Fête nationale, qui sollicite la municipalité afin qu'elle contribue financièrement à la tenue de feux d'artifices dans le cadre des activités de la Fête Nationale ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Maxim Bousquet  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Marco Beaudry  
IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER une somme de 3 800\$, taxes en sus, pour la présentation d'un feu d'artifice à Saint-Jude lors de la Fête nationale 2021, laquelle est accessible gratuitement à toute la population ;

D'AUTORISER la directrice générale et le directeur de sécurité incendie par intérim à signer les documents relatifs au contrat de l'entreprise Royal Pyrotechnie.

Cette dépense est attribuée au poste 02 70150 970 « activités culturelles et de loisir ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-05-144

### **4.2 LOISIRS SAINT-JUDE – INSTAURATION D'UNE FORÊT NOURRICIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE le Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutains (CCCPEM) a offert à la municipalité de participer à son projet d'instaurer une forêt nourricière (plant produisant des fruits, herbes et autres comestibles) sur un terrain de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne demande pas de contribution financière de la part de la municipalité autre que la préparation du terrain (désherbage) et de l'arrosage de la forêt nourricière pendant les trois premières années ;

CONSIDÉRANT QUE le CCCPEM s'occupera d'animer des ateliers de plantation et d'entretien ainsi que de sensibiliser et impliquer les citoyens par l'entremise de publicité municipale tel que les réseaux sociaux.

CONSIDÉRANT QU'il est souhaité de procéder à la plantation au mois de mai.

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Annick Corbeil  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Francis Grégoire  
IL EST RÉSOLU :



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

D'AUTORISER le CCCPEM d'utiliser le terrain de la municipalité situé derrière le bureau postal pour créer le jardin et de voir à l'engagement et la sensibilisation des citoyens face au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-05-145

## **4.3 LOCATION ET ENTRETIEN DE TOILETTES CHIMIQUES**

CONSIDÉRANT QUE le parc Elphège-Filiatrault est fortement utilisé pendant la saison estivale et que plusieurs jeunes familles et cycliste utilisent également les installations ;

CONSIDÉRANT QUE le parc du Centre est grandement utilisé pendant la saison estivale et que plusieurs jeunes familles et plaisanciers utilisent également les installations ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain au garage municipal est utilisé pendant la saison estivale pour le déroulement des parties de soccer et que les spectateurs et les joueurs utilisent également les installations ;

CONSIDÉRANT QUE les toilettes ne sont pas accessibles près de ces installations ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Maxim Bousquet  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye  
IL EST RÉSOLU :

D'INSTALLER une (1) toilette chimique au parc Elphège-Filiatrault

D'INSTALLER une (1) toilette chimique au parc du Centre

D'INSTALLER une (1) toilette chimique au garage municipal

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à la location de trois (3) toilettes chimiques auprès de la compagnie Les cabinets Maska pour une période d'environ cinq (5) mois. Le coût total pour cinq (5) mois est de 2 934.25\$, taxes en sus, incluant l'installation et la désinstallation des toilettes ainsi qu'un distributeur de mousse antiseptique pour chaque toilette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-05-146

## **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

2021-05-147

## **6. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20h22.



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Je, Yves de Bellefeuille, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Yves de Bellefeuille, maire

\_\_\_\_\_  
Julie Clément, directrice générale et secrétaire-trésorière

*Conformément à l'article 184 du Code Municipal, ce procès-verbal est signé par la secrétaire-trésorière.*